



Document de séance

B9-0110/2024 }
B9-0115/2024 }
B9-0116/2024 }
B9-0126/2024 }
B9-0129/2024 } RC1

7.2.2024

PROPOSITION DE RÉSOLUTION COMMUNE

déposée conformément à l'article 144, paragraphe 5, et à l'article 132, paragraphe 4, du règlement intérieur

en remplacement des propositions de résolution suivantes:

B9-0110/2024 (Verts/ALE)

B9-0115/2024 (PPE)

B9-0116/2024 (ECR)

B9-0126/2024 (Renew)

B9-0129/2024 (S&D)

sur la nouvelle vague d'arrestations de masse en Biélorussie contre les militants de l'opposition et les membres de leur famille
(2024/2550(RSP))

Miriam Lexmann, Željana Zovko, David McAllister, Andrzej Halicki, Andrius Kubilius, Antonio López-Istúriz White, Janina Ochojska, Tomáš Zdechovský, Vladimír Bilčík, Michaela Šojdrová, Jiří Pospíšil, Ivan Štefanec, Liudas Mažylis, Inese Vaidere

au nom du groupe PPE

Pedro Marques, Juozas Olekas

RC\1296399FR.docx

PE756.852v01-00 }
PE756.858v01-00 }
PE756.859v01-00 }
PE756.869v01-00 }
PE756.872v01-00 } RC1

au nom du groupe S&D

Petras Auštrevičius, Izaskun Bilbao Barandica, Dita Charanzová, Olivier Chastel, Katalin Cseh, Bernard Guetta, Svenja Hahn, Karin Karlsbro, Michael Kauch, Moritz Körner, Ilhan Kyuchyuk, Nathalie Loiseau, Javier Nart, Urmas Paet, Dragoș Pîslaru, Frédérique Ries, María Soraya Rodríguez Ramos, Ramona Strugariu, Dragoș Tudorache, Hilde Vautmans

au nom du groupe Renew

Viola von Cramon-Taubadel

au nom du groupe Verts/ALE

Anna Fotyga, Karol Karski, Angel Dzhambazki, Ryszard Czarnecki, Anna Zalewska, Alexandr Vondra, Veronika Vrecionová, Assita Kanko, Bogdan Rzońca, Joachim Stanisław Brudziński, Jacek Saryusz-Wolski, Witold Jan Waszczykowski, Elżbieta Rafalska, Eugen Jurzyca, Adam Bielan, Waldemar Tomaszewski, Hermann Tertsch, Beata Mazurek

au nom du groupe ECR

Fabio Massimo Castaldo, Nikolaj Villumsen

Proposition de résolution du Parlement européen sur la nouvelle vague d'arrestations de masse en Biélorussie contre les militants de l'opposition et les membres de leur famille (2024/2550(RSP))

Le Parlement européen,

- vu ses résolutions précédentes sur la Biélorussie,
 - vu l'article 144, paragraphe 5, et l'article 132, paragraphe 4, de son règlement intérieur,
- A. considérant qu'en janvier 2024, le comité pour la sûreté de l'État biélorusse (KGB) a procédé à des perquisitions, interrogations et détentions visant plus de 200 membres de la famille de prisonniers politiques actuels et anciens, ainsi que des bénéficiaires de l'initiative «INeedHelpBY», accusés d'«extrémisme»; que la majorité sont des mères et des femmes de prisonniers politiques, dont Marina Adamovitch, épouse de Mikalaï Statkevitch, Tatsiana Seviarinets, mère de Pavel Seviarinets, et Daria Losik, épouse d'Ihar Losik, arrêtée précédemment;
- B. considérant que de nouvelles accusations ont été portées par contumace contre 20 analystes politiques, journalistes et sociologues, appelés «analystes de Tsikhanouskaïa», qui risquent, en cas de condamnation, la confiscation de leurs biens et la révocation de leur citoyenneté;
- C. considérant que les prisonniers politiques, dont les chefs de parti Mikalaï Kazlou, Ryhor Kastusiou, Mikalaï Statkevitch et Pavel Seviarinets, subissent isolement, torture, refus de soins médicaux et travail forcé;
- D. considérant que la dernière répression a eu lieu avant les «élections» législatives et locales du 25 février; que la «loi sur les partis politiques» de 2023 empêche les partis d'opposition démocratiques de participer aux élections;
1. condamne fermement la récente vague d'arrestations de masse en Biélorussie, exhorte le régime illégitime de Loukachenka à cesser sa répression, et en particulier toute persécution fondée sur le genre, et rappelle au régime ses obligations internationales;
 2. demande la libération immédiate et inconditionnelle des plus de 1 400 prisonniers politiques, ainsi que des membres de leur famille et des personnes détenues arbitrairement, et la restauration intégrale de leurs droits;
 3. réaffirme sa position sur le manque de transparence, de liberté et d'équité à l'approche des «élections» législatives et locales qui auront lieu en Biélorussie et demande à l'Union européenne, à ses États membres et à la communauté internationale de ne pas en reconnaître les résultats;
 4. invite le VP/HR et le Conseil à réagir en imposant des sanctions plus sévères au régime de Loukachenko, y compris contre les biens issus du travail forcé des prisonniers politiques,

des sanctions financières plus strictes et des sanctions à l'encontre des personnes responsables de graves violations des droits de l'homme, y compris des hauts fonctionnaires et des membres des forces de sécurité; appelle à une réduction supplémentaire de la présence diplomatique de la Biélorussie dans l'Union, à un soutien constant aux victimes du régime au moyen d'instruments spéciaux leur permettant d'obtenir des visas et des titres de séjour de l'Union et à une solution pour les cas d'apatridie;

5. invite la Commission et les États membres à appuyer davantage la documentation des violations des droits de l'homme en Biélorussie, à transformer l'examen de la situation des droits de l'homme en Biélorussie par le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme en un mécanisme d'enquête totalement indépendant, à respecter le mandat du rapporteur spécial des Nations unies sur les droits de l'homme en Biélorussie et à renforcer l'obligation de rendre des comptes par l'intermédiaire d'une juridiction extraterritoriale et universelle;
6. réaffirme sa solidarité avec le peuple biélorusse et son soutien à ses aspirations légitimes à un avenir démocratique et européen et reste déterminé à travailler sans relâche avec les forces démocratiques, la société civile et les médias indépendants dans l'intérêt du peuple biélorusse;
7. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, au VP/HR, aux États membres, aux représentants des forces démocratiques biélorusses, aux autorités biélorusses de facto, aux Nations unies et à l'OSCE.